

**MESURES DE PRÉVENTION DE LA COVID-19**  
**Centre de formation**  
**Agricole Saint-Anselme (CFA)**

Le centre de formation agricole Saint-Anselme (CFA) de la commission scolaire de la Côte-du-Sud s'engage à agir en citoyen institutionnel responsable et à appliquer ces mesures d'encadrements. L'équipe du centre est consciente que le non-respect de ces conditions pourrait mener à une augmentation importante des cas et par le fait même à la possibilité de revoir la stratégie de réouverture du centre de formation agricole Saint-Anselme afin de rétablir l'équilibre et d'assurer la pérennité du système de santé.

**Table des matières**

- Encadrements généraux .....2
- Encadrements spécifiques .....3
- Procédure .....4
  - Circulation dans le Centre-enseignants .....4
  - Circulation dans le Centre-élèves.....4
    - Arrivée/départ .....4
    - Dans les classes .....5
    - Dans les ateliers .....5
    - Sur le terrain et les champs du Centre .....6
    - Chez un producteur (Bâtiments et/ou les champs) .....6
    - Dans la ferme école (Vacherie, bergerie) .....6
    - Dans les laboratoires informatiques .....6
    - Dans la salle à dîner .....6

## Encadrements généraux

Afin de protéger la santé des employés et des élèves qui fréquentent le centre pour venir finaliser leur parcours, il est demandé au personnel du centre et aux élèves d'appliquer les encadrements généraux suivants :

- ✓ Favoriser, avec des **mesures d'aménagement du mode et du temps de travail**, le respect des consignes données aux employés qui sont en isolement obligatoire (télétravail, si applicable), et à ceux qui ont d'autres types de contraintes (horaires flexibles);
- ✓ Aviser le personnel et les élèves de **ne pas se présenter au centre** s'ils présentent des symptômes suggestifs de la COVID-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte de l'odorat et du goût, ou autres symptômes);
- ✓ Si un employé commence à ressentir des symptômes sur les lieux de travail, lui demander de quitter les lieux de travail;
- ✓ S'assurer du respect des recommandations de santé publique pour le retour sécuritaire au travail à la fin de l'isolement;
- ✓ Limiter le **nombre de personnes** au minimum pour exécuter les tâches requises;
- ✓ Former et informer tous les employés des mesures préventives à mettre en place, qui doivent être respectées en tout temps dans le milieu de travail;
- ✓ Faire la promotion de **l'hygiène des mains** en mettant à la disposition des travailleurs le matériel nécessaire (eau courante, savon, solutions hydroalcooliques, poubelles sans contact, mouchoirs jetables, serviettes ou papier jetable, etc.) :
  - Éviter de porter les mains au visage et se laver les mains souvent, en particulier après avoir manipulé des marchandises, des articles;
  - Se laver souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
  - Utiliser un gel à base d'alcool (60 % ou plus) pendant au moins 20 secondes s'il n'y a pas accès à de l'eau et à du savon;
  - Mettre des affiches montrant la technique de lavage des mains.
- ✓ Faire la promotion de **l'étiquette respiratoire** (tousse dans son coude replié, ou dans un mouchoir que l'on jette immédiatement après utilisation, puis se laver les mains dès que possible);
- ✓ Favoriser des mesures de **distanciation physique de 2 mètres** entre toute personne (élève ou employé) **dans le centre** :
  - Éviter tout contact physique (ex. : poignées de mains, accolades, etc.);
  - Respecter une distance de 2 mètres entre les individus. Croiser une personne sans contact n'est pas un risque;
  - Interdire les rassemblements de personnes (ex. : rencontres, lors des pauses);
  - Contrôler le nombre d'élèves qui sont dans l'établissement en même temps;
  - Installer des repères physiques au sol ou aux murs (lignes, autocollants, cônes, structures de bois, etc.) pour indiquer la distance de 2 mètres à respecter;
  - Installer des pancartes ou affiches qui rappellent aux élèves les mesures de distanciation physique à respecter;

- Indiquer sur la porte d'une salle (ex. : salle de dîner), le nombre maximal de personnes pouvant être dans la salle au même moment;
- Éviter de partager du matériel et des équipements (ex. : outils, crayons, appareils de communication, etc.);
- N'apporter aucun objet personnel au travail;
- ✓ Éliminer les goulots d'étranglement pour le personnel et les élèves:
  - Décaler légèrement les horaires d'arrivée et de pauses.
- ✓ Périodes de repas :
  - Assurer un lavage des mains rigoureux avant et après le repas;
  - Prendre les mesures nécessaires pour assurer une distance de 2 mètres entre les personnes dans la salle de repas (ex. : local plus grand, rotation des horaires de repas);
  - Ne pas échanger tasses, verres assiettes, ustensiles; laver la vaisselle à l'eau chaude avec du savon.
- ✓ Pause :
  - Veiller à ce que les mesures de distanciation sociale soient appliquées lors des pauses (ex. : éviter les rassemblements);
  - Éviter de partager des objets (ex. : crayons, cellulaires, monnaie ou billets);
  - Retirer les objets non essentiels (revues, journaux, bibelots) des aires communes.
- Des stations de désinfectant seront installées dans le hall d'entrée, dans les corridors et dans certains locaux;
- Les secteurs non-accessibles seront identifiés;
- L'entretien ménager devra nettoyer et désinfecter la porte d'entrée et le hall d'entrée et le ou les toilettes qui seront accessibles;

### Encadrements spécifiques

En lien avec les opérations de passation d'évaluations (théorique, pratique) et pour la poursuite des apprentissages :

- ✓ **Personnel concerné :**
  - La direction s'assure de la bonne marche des opérations;
  - Le conseiller pédagogique;
  - Les enseignants;
  - Les magasiniers;
  - Entretien ménager pour le nettoyage des lieux utilisé.
- ✓ **Élèves ciblés :**
  - **La priorité no 1 :**
    - Élèves qui sont **en fin de parcours** de formation pour l'obtention du diplôme, en juin 2020. (Évaluations pratiques). (Voir \*Tableau).

- **La priorité no 2 :**
  - Élèves en continuité de formation à l'automne 2020 (Évaluations pratiques compétences priorisées). (Voir \*Tableau).
- **La priorité no 3 :**
  - Élèves en continuité de formation à l'automne 2020 (apprentissage en lien avec un minimum d'heures de formation pratique pour compléter une compétence). (Voir \*Tableau).

\* **TABLEAU :** Le tableau présente pour chaque programme la situation de chacun des élèves, de même que ceux qui répondent à ce critère (compétences à compléter et à sanctionner). De même que les élèves en continuité de formation à l'automne 2020.

### **Procédure**

- ✓ **Mobilisation des élèves – Gestion en ligne :**
  - Un membre de l'équipe (enseignant) du Centre communique avec les élèves identifiées comme étant priorisées;
  - Un rendez-vous est donné à l'élève (base volontaire). On l'informe relativement au matériel qu'il est autorisé à apporter au centre (s'il y a lieu);
  - Pour les évaluations pratiques chez les producteurs, une demande d'autorisation pour l'accès au site par l'enseignants sera nécessaire;
  - La direction reçoit l'horaire, des élèves qui doivent se présenter au Centre. De même que l'horaire des évaluations pratiques à l'externe (Voir \*Tableau).
- ✓ **Circulation dans le centre – enseignants :**
  - L'enseignant se présente selon son horaire, les portes du centre demeurent barrées;
  - Une fois à l'intérieur, l'enseignant ne pourra ressortir pour aller prendre l'air, fumer ou vapoter;
  - L'enseignant devra aller se laver les mains;
  - Si l'enseignant ne peut respecter la distanciation de 2 mètres avec l'élève, il devra porter un masque ainsi qu'une visière. L'élève devra porter un masque.

- ✓ **Circulation dans le centre - élèves :**

#### **Arrivée/départ**

- Les portes du centre demeurent barrées, l'enseignant (le magasinier) vient ouvrir à l'heure du rendez-vous donné à l'élève;
- Pour la période des mois de mai et juin, les portes d'entrée pour les élèves seront :
  - La porte-numéro 13 pour le génie rural;
  - La porte G-4 pour la mécanique agricole;
- On explique à l'élève les règles de distanciation et autres qu'il devra respecter à l'intérieur du Centre;
- Aviser l'élève de l'importance de respecter ces règles sous peine d'expulsion du Centre;
- Une fois à l'intérieur, l'élève ne pourra ressortir pour aller prendre l'air, fumer ou vapoter;
- L'élève sera invité à aller se laver les mains régulièrement;
- L'élève pourra également se désinfecter les mains. Des stations seront installées notamment dans le hall d'entrée, dans les corridors et dans certains locaux;
- Les secteurs non-accessibles pour les élèves seront identifiés;

- L'entretien ménager devra nettoyer et désinfecter fréquemment les secteurs où les élèves doivent passer. En particulier, la porte d'entrée et le hall d'entrée et les toilettes qui seront accessibles;
- À la fin de son évaluation pratique ou de ses apprentissages, l'élève devra se diriger directement vers la sortie;

#### **En classe (Apprentissage, évaluations)**

- La porte du local demeure ouverte afin d'éviter qu'elle soit touchée fréquemment par le personnel et les élèves;
- Un maximum de 6 élèves à la fois peut faire des apprentissages en même temps;
- Les 6 bureaux (ou tables) présents dans le local sont positionnés à distance minimale de 2 mètres;
- L'enseignant, en respectant la distanciation de 2 mètres, indique à l'élève le bureau qui lui est attribué.
- Le matériel pour son évaluation ou apprentissage est déjà placé sur ce bureau;
- L'élève fait son évaluation. Il glisse sa copie dans une enveloppe déjà identifiée à son nom, sans la coller et la remet à l'endroit identifié (seule son enveloppe sera déposée à cet endroit). Puis, il quitte le local sans aucun arrêt ailleurs dans le centre en se dirigeant vers la sortie et se lave les mains avant de sortir du Centre;
- L'enseignant prend possession de l'enveloppe contenant l'évaluation de l'élève. Il procède à la correction, selon nos procédures habituelles. L'enseignant devra se désinfecter les mains de façon régulière.
- Une station de désinfection des mains sera installée à l'entrée du local;
- L'entretien ménager nettoie et désinfecte notamment le bureau ainsi que la chaise utilisée par l'élève à la suite de son départ;
- Si ce n'est déjà fait, l'enseignant informe, par courriel, l'élève de son résultat.

#### **Dans un atelier (Apprentissages, évaluations)**

- Les mêmes règles (qu'en classe) s'appliquent, en plus des spécificités propres à chaque programme, chaque compétence;
- Préparation de l'évaluation : l'enseignant, selon les paramètres spécifiques à l'évaluation aux fins de la sanction, prépare le dispositif nécessaire avant la passation de l'évaluation. Le magasinier collabore à cette étape, si la nature de l'évaluation le demande, afin de préparer le dispositif d'évaluation et de préparer le matériel que l'élève utilisera au cours de l'évaluation. Le matériel utilisé par l'élève au cours de l'évaluation est déposé au poste de travail dans l'atelier. L'enseignant et le magasinier respectent tous les encadrements relatifs à leur présence dans le Centre.
- Toutefois, si la nature de l'évaluation le permet et exige du matériel au magasin:
  1. S'assurer d'autoriser un élève à la fois à se présenter au magasin;
  2. Planifier une méthodologie permettant au magasinier de connaître les produits désirés par l'élève sans avoir un contact avec un document ou sans être à moins de 2 mètres de l'élève;
  3. Utiliser un panier qui permettra de recevoir les produits et en assurer une désinfection après chaque utilisation.

- Si le produit doit être manipulé, la correction se fera idéalement 3 heures après la fin de l'évaluation. Si ce laps de temps ne peut être respecté, l'enseignant s'assure de procéder à un lavage de main selon les consignes de la Santé publique ou de se désinfecter les mains;
- Si le produit n'a pas à être manipulé, la correction se fait immédiatement;
- Notons que la correction d'un processus se fait tout au long de l'évaluation. Si cette correction si cette ne peut se faire à l'extérieur de 2 mètres, ces compétences devront être évaluées, et l'enseignant doit porter un masque, une visière et gants de nitrile);

#### **Sur le terrain et les champs du Centre (Apprentissages, évaluations)**

- Si la nature de l'évaluation nécessite l'utilisation de véhicules (tracteurs) et machineries :
  1. Respect des règles de santé et sécurité habituelles;
  2. S'assurer du respect de la distanciation de 2 mètres avec l'élève (si obligation de monter sur le tracteur avec l'élève : l'enseignant doit porter un masque, une visière et gants de nitrile);
  3. Désinfection du volant, tableau de bord, siège et manettes du tracteur avant chaque utilisateur.

#### **Chez un producteur dans des bâtiments ou les champs (Apprentissages, évaluations)**

- Si la nature de l'évaluation nécessite l'accès à des bâtiments d'élevage :
  1. Respect des règles de santé et sécurité et biosécurité habituelles;
  2. Obtenir l'autorisation du propriétaire;
  3. L'enseignant devra utiliser son véhicule personnel;
  4. Respect des règles de biosécurité habituelles par l'enseignant;
  5. S'assurer du respect de la distanciation de 2 mètres avec l'élève;
  6. Port de gants de nitrile si l'enseignant a à toucher l'objet de l'évaluation de l'élève (matériel, animal, feuilles, rapports ou autre);
  7. L'enseignant doit porter un masque, une visière et gants de nitrile, s'il ne peut respecter la distanciation de 2 mètres.
- Enfin, si ce n'est déjà fait, l'enseignant informe, par courriel, l'élève de son résultat.

#### **Dans la ferme école (vacherie et bergerie)**

- Des règles seront à prévoir et à appliquer en lien avec la distanciation sociale et la désinfection des équipements pour la rentrée en août prochain.

#### **Dans les laboratoires informatiques (F-125 et C-105)**

- Des règles seront à prévoir et à appliquer en lien avec la distanciation sociale et la désinfection des équipements pour la rentrée en août prochain.

#### **Dans la salle à dîner (F-103)**

- Des règles seront à prévoir et à appliquer en lien avec la distanciation sociale et la désinfection pour la rentrée en août prochain.

La direction,  
Centre de formation agricole Saint-Anselme,  
11 mai 2020.